

GlutaLys 25 : Glutaraldéhyde solution 25%

Version: 1.0 Date de révision: 19/05/2015

Référence : Glutaraldéhyde solution 25% Date d'impression : 20/05/15

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Nom du produit: Glutaraldéhyde solution à 25% EM Grade

Noms commerciaux : GlutaLys 25

Société : CHROMALYS SAS

Adresse: 29 rue Jeanne Marvig

31400 Toulouse

Téléphone: +33 (0)5 62 24 78 54

Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59 Centre antipoison I.N.R.S.

Adresse e-mail: contact@chromalys.fr

Utilisations fréquentes : Agent de fixation pour la microscopie électronique (EM Grade).

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification en accord avec la règlementation (CE) N° 1272/2008 [EU-GHS/CLP]

Toxicité aigüe, oral(e) (Catégorie 4),H302

Toxicité aigüe, inhalation (Catégorie 4),H332

Corrosion cutanée (Catégorie 1B), H314

Sensibilisation respiratoire (Catégorie 1), H334

Sensibilisation cutanée (Catégorie 1), H317

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 3), Système respiratoire,

H335

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique (Catégorie 1), H400



GlutaLys 25 : Glutaraldéhyde solution 25%

Version: 1.0 Date de révision: 19/05/2015

Référence : Glutaraldéhyde solution 25% Date d'impression : 20/05/15

Toxicité chronique pour le milieu aquatique (Catégorie 2), H411

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

Ce produit est classé comme dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements

T: R23

C; R34

Xn; R22, R42/43

N; R50

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en terme de santé et les symptômes, reportez-vous section 11.

2.2 Contenu de l'étiquette :

Étiquetage en accord avec la réglementation (EC) N° 1272/20008 [EU-GHS/CLP].









Pictogramme :

Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger :

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Se procurer les instructions avant utilisation. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter un équipement de protection des yeux et du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage: garder sous clef.



GlutaLys 25 : Glutaraldéhyde solution 25%

Version: 1.0 Date de révision: 19/05/2015

Référence : Glutaraldéhyde solution 25% Date d'impression : 20/05/15

Eliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales

2.3 Autres dangers : aucun.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances : Glutaraldéhyde en solution aqueuse à 25%

Poids moléculaire 100,12 g/mol

NoCAS	NoCE	Concentration	Classification	Règlement (CE)
			67/548/CEE	N° 1272/2008 [CLP]
111-30-8	203-856-5	25%	T ; R22/23	Acute Tox 3, H301
		(>15 et <35)	N ; R50	Acute Tox 3, H331
			R34	Skin Corr. 1B, H314
			R42/43	Resp. Sens. 1 : H317
			Voir section 16 pour le	Skin Sens. 1, H334
			texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus	Aquatic Acute 1, H400
				Aquatic Chronic 2 : 411
				Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

Aucun autre composant présent, sur la base des connaissances actuelles du fournisseur, n'est classé ou ne contribue à la classification de la substance, et ne nécessite donc un signalement dans cette section.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle.

4. PREMIERS SECOURS



GlutaLys 25: Glutaraldéhyde solution 25%

Version: 1.0 Date de révision: 19/05/2015

Référence : Glutaraldéhyde solution 25% Date d'impression : 20/05/15

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas de projection dans les yeux : Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement les yeux avec une grande quantité d'eau en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Continuer de rincer pendant 10 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

En cas d'inhalation: Transporter la personne hors de la zone contaminée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture.

En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminées. Si une irritation se développe, contacter un médecin.

En cas d'ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Consulter un médecin. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation, Provoque des brulures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.
- **4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : T**raitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées..

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- **5.1 Moyens d'extinction appropriés :** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
- 5.2 Danger particuliers résultant de la substance ou du mélange : Oxydes de carbone.
- **5.3 Conseils aux pompiers :** En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- 5.4 Information supplémentaire : Donnée non disponible



GlutaLys 25 : Glutaraldéhyde solution 25%

Version: 1.0 Date de révision: 19/05/2015

Référence : Glutaraldéhyde solution 25% Date d'impression : 20/05/15

- **6.1 Précautions individuelles :** Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits surs. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat ou défaillant.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :** Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement par le produit.
- **6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :** Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Ramasser et évacuer sans créer de poussières à l'aide de matières absorbantes non combustibles telle que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.
- **6.4 Référence à d'autres sections :** Pour l'élimination, voir section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions pour garantir la sécurité de la manipulation : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8) Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs et les brouillards. Pour les précautions, voir section 2.2
- **7.2 Conditions de stockage sûres**: Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre. Stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de boire, manger ou fumer.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle :

Composant	N° CAS	Valeur	Paramètre de contrôle	Base	
Glutaral	111-30-8	VME	0,1 ppm	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux	
			0,4 mg/m3	agents chimiques en France (INRS)	
		Remarques : Valeurs limites indicatives			
		VLCT	0,2 ppm	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux	
		(VLE)	0,8 mg/m3	agents chimiques en France (INRS)	

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiènes industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Équipement de protection individuelle :



GlutaLys 25: Glutaraldéhyde solution 25%

Version: 1.0 Date de révision: 19/05/2015

Référence : Glutaraldéhyde solution 25% Date d'impression : 20/05/15

Mesures générales de protection et d'hygiène : Utiliser une ventilation adéquate. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver abondamment les mains après avoir manipulé le produit avant de manger, fumer, ou d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement de travail.

Protection des yeux/ du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales. Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon les normes et règlements en vigueur. Telles que NIOSH (US) ou EN 166 (EU).

Protection des mains/ peau : Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau n'entre en contact avec le produit (i.e. Sans toucher la surface extérieure du gant). Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en découle. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et sécher les mains.

Matériel: Caoutchouc nitrile Épaisseur minimum: 0,11 mm Temps de pénétration: 480 min

Matériel testé :Dermatril® (KCL 740 / Aldrich Z677272, Taille M)

Source des données: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Téléphone +49 (0)6659 87300, e-mail sales@kcl.de, Methode test: EN374

En cas d'utilisation en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE. Cette recommandation est donnée à titre informatif et doit être évaluée par un spécialiste de l'hygiène et de la sécurité industrielle connaissant l'utilisation prévue par nos clients. Ceci ne doit pas être interprété comme approbation dans un quelconque scénario d'utilisation.

Protection respiratoire : En cas de nuisance d'exposition, utilisez un appareil de protection respiratoire muni de cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN14387). Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU). Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur le niveau d'exposition prévu ou connu.

Protection du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit etre évité.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Aspect

Forme: liquide

Couleur : incolore transparente

Odeur : Caractéristique (irritante)

9.2 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

pH: 2,9



GlutaLys 25 : Glutaraldéhyde solution 25%

Version: 1.0 Date de révision: 19/05/2015

Référence : Glutaraldéhyde solution 25% Date d'impression : 20/05/15

Point de fusion : -10°C

Point d'ébullition : voisin de 100°C

Point d'éclair : vase clos : 62°C

Température d'inflammation : donnée non disponible
Capacité d'auto-inflammation : donnée non disponible
Limite d'explosion inférieure : donnée non disponible
Limite d'explosion supérieure : donnée non disponible
Propriétés comburantes : donnée non disponible

Pression de vapeur à 20°C : 0,0203 hPa

Densité relative moyenne : 1.061

Hydrosolubilité : Facilement soluble dans l'eau

Solvants organiques : donnée non disponible

Teneur en substances solides : donnée non disponible

Viscosité : donnée non disponible

Densité de vapeur : donnée non disponible

Taux d'évaporation : donnée non disponible 1

Conductivité : donnée non disponible

Autres : donnée non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage (en absence d'air). Stocké à 4°C pour une conservation optimale. Forme des espèces polymériques en vieillissant.

10.2 Conditions à éviter : Ne pas stocker à des températures négatives.

10.3 Matières à éviter : Acides forts, bases fortes, oxydants forts.

10.4 Possibilité d'une réaction dangereuse : donnée non disponible



GlutaLys 25 : Glutaraldéhyde solution 25%

Version: 1.0 Date de révision: 19/05/2015

Référence : Glutaraldéhyde solution 25% Date d'impression : 20/05/15

10.5 Produits de décomposition dangereux : Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aigüe : donnée non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : donnée non disponible.

Lésions oculaire graves/irritation oculaire : donnée non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales : donnée non disponible.

Cancérogénicité: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible

Toxicité pour certains organes cibles – exposition unique : donnée non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles – exposition répétée : donnée non disponible

Danger par aspiration: donnée non disponible

Effets potentiels sur la santé :

Inhalation : Nocif par inhalation. Peut irriter le système respiratoire.

Ingestion: Nocif en cas d'ingestion.

Peau: Provoque des brulures de la peau.

Yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Signes et symptômes d'une exposition : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : Douleur ou irritation des yeux, larmoiement, rougeur. Irritation des voies respiratoires, toux. Irritation et rougeurs cutanées.

Informations supplémentaires : donnée non disponible

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Effets écotoxiques : donnée non disponible.
12.2 Persistance et dégradabilité : donnée non disponible.
12.3 Potentiel de bioaccumulation : donnée non disponible.



GlutaLys 25 : Glutaraldéhyde solution 25%

Version: 1.0 Date de révision: 19/05/2015

Référence : Glutaraldéhyde solution 25% Date d'impression : 20/05/15

12.4 Mobilité dans le sol : donnée non disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et VPVB : donnée non disponible.

12.6 Autres effets néfastes : Très toxique pour les organismes aquatiques

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthode d'élimination de la substance/mélange : remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Éliminations des emballages contaminés : éliminer comme produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 No-ONU / UN number:

ADR/RID: 3082 IMDG: 3082 IATA: 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unie

ADR/RID: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Glutaral)

IMDG: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Glutaral)

IATA: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Glutaral)

14.3 Classe (s) de danger de transport

ADR/RID:9 IMDG:9 IATA:9

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID:III IMDG:III IATA:III

14.5 Dangers pour l'environnement :

ADR/RID: oui IMDG: marine polluant : yes IATA: yes

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.6 Informations supplémentaires

Marquage matières dangereuses pour l'environnement nécessaire ((2.2.9.1.10 ADR, Code IMDG 2.10.3) pour les emballages simples et les emballages intérieurs d'emballages combinés de marchandises dangereuses> 5 l pour les liquides ou> 5 kg pour les solides.



GlutaLys 25 : Glutaraldéhyde solution 25%

Version: 1.0 Date de révision: 19/05/2015

Référence : Glutaraldéhyde solution 25% Date d'impression : 20/05/15

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Informations de l'étiquette :

Directives et réglementation selon CE : FDS selon Reg CE N° 1907/2006

Identification et caractérisation du produit : Glutaraldéhyde solution à 25%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : données non disponibles

16. AUTRES DONNEES

Service responsable de la FDS: direction de CHROMALYS SAS

Contact: contact@chromalys.fr

Autres informations :

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs au jour de la rédaction. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné sur cette fiche et ne sont pas applicables pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres produits ou obtenu selon d'autres procédés. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de réaliser ses propres investigations afin de déterminer la pertinence des informations pour son application spécifique.

Dans aucun cas, la société CHROMALYS, ne pourra être tenue pour responsable des dommages, quelle qu'en soit la nature, résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné. De même, la société CHROMALYS, ne pourra être tenue pour responsable des réclamations, pertes ou dommages subit par un tiers ou pour la perte de profits ou tout dommage particulier, indirect ou accidentel survenant, même si la société a été informée de la possibilité de tels dommages.